

Liste de vérification pour la demande de visa de travail (Z-Visa)

Le visa de travail (visa Z) est délivré aux personnes qui vont travailler ou donnant des représentations artistiques en Chine. Veuillez fournir les documents suivants, les documents imprimés et les photocopies doivent être au format lettre.

1	Le passeport original est valide pour au moins 6 mois, avec au moins 2 pages vierges de visa.
2	Photocopie de la page d'information et de la page d'extension (le cas échéant) du passeport.
3	Le formulaire de demande de visa et une photo. Remplir le formulaire de demande de visa sur l'ordinateur ou en ligne, l'imprimer et le signer. Visitez le site web pour remplir le formulaire et prendre rendez-vous.
4	Une photo passeport couleur avec le fond blanc, prise récemment de moins de six mois. Visitez le site Web pour voir les exigences.
5	<p>Veillez fournir l'un des documents suivants:</p> <p>(1) Un "Permis de Travail pour les Étrangers en République populaire de Chine" délivré par le Ministère Chinois des ressources humaines et de la protection sociale. Pour période de travail n'excédant pas 90 jours, «l'approbation d'emploi à court terme» doit également être fournie; La demande de visa doit être effectuée avant la date de début du travail indiqué sur «L'approbation d'emploi à court terme»; la période de travail ne doit pas dépasser celle fournie sur «l'approbation de l'emploi à court terme»;</p> <p>(2) Un permis de travail pour les experts étrangers en République populaire de Chine délivré par le Bureau national d'Administration des Experts étrangers ou le Bureau Local autorité d'Administration des Experts étrangers ;</p> <p>(3) Une "Lettre de Notification de Permis de Travail Des Étrangers dans la République Populaire de Chine" délivré par le Bureau national d'Administration des Experts étrangers ou le Bureau Local d'Administration des Experts étrangers;</p> <p>(4) Un "Certificat d'Immatriculation du Bureau Permanent de Représentation d'une Société Étrangère" délivré par les Autorités Chinoises d'administration de l'industrie et du commerce;</p> <p>(5) Un document original d'approbation de performance commerciale délivré par les Autorités du gouvernement chinois des affaires (applicable uniquement au demandeur venant en Chine pour des performances commerciales), en addition d'une «l'approbation d'emploi à court terme» pour les performances moins de 90 jours. La demande de visa doit être effectuée avant la date de début du travail indiqué sur «L'approbation d'emploi à court terme»; la période de travail ne doit pas dépasser celle fournie sur «l'approbation de l'emploi à court terme»;</p> <p>(6) Une Lettre de Confirmation pour personnels des centres cultures étrangers délivré par le Ministère de la Culture de la République populaire de Chine;</p> <p>(7) Une "Lettre d'Invitation aux Étrangers pour Les Opérations de Forage de Pétrole en Mer en République Populaire de Chine" émise par la China national offshore oil Corp</p>

Si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes, veuillez fournir des documents supplémentaires appropriés.

6	Si vous ne demandez un visa avec un passeport autre que Canadien, vous devez fournir l'original et une photocopie de votre carte de résident permanent, permis de travail, permis d'études ou autre certificat de résidence valide.
7	<p>pour les demandeurs qui avaient la nationalité chinoise auparavant.</p> <p>Si vous demandez un visa chinois pour la première fois, vous devez fournir votre passeport chinois le plus récent et une photocopie de sa page de données. La carte de citoyenneté originale et une photocopie.</p> <p>Si vous avez déjà obtenu un visa chinois et voulez demander un nouveau visa avec un passeport renouvelé vous devez présenter la photocopie de la page de données de l'ancien passeport, de la page avec votre photo si elle est séparée, ainsi que de votre ancien visa chinois. Si votre nom sur le passeport actuel est différent de celui du précédent, vous devez fournir un document de changement de nom officiel.</p>
8	Pour les enfants d'origine chinoise de moins de 18 ans, veuillez référer à la classification et documentation supplémentaire

Les fonctionnaires consulaires peuvent demander au demandeur de fournir les documents justificatives supplémentaires ou avoir un entretien si nécessaire. Si un visa est délivré ou non, ainsi que la durée de la validité le nombre d'entrées et la durée de séjour sera décidé par les fonctionnaires consulaires en fonction de la situation réelle du demandeur.